

COVID-19 : Mesures prises par l'entreprise et poursuite de nos activités

Leadership et plan d'intervention de Stantec

Leadership en réponse à la pandémie

Le comité de pandémie de Stantec (un groupe de travail créé il y a plusieurs années par la haute direction de l'entreprise) surveille activement la propagation de la COVID-19 ainsi que les directives émises par les autorités mondiales et locales de la santé. Il tient les employés informés par l'entremise du portail interne de nouvelles de Stantec (The Lens).

Ce comité est constitué de divers experts, notamment de leaders des opérations et de la santé et sécurité, et d'un toxicologue de la santé publique, membre de l'équipe des Services environnementaux de Stantec. Les membres de la haute direction de Stantec y siègent aussi et ils se basent sur les recommandations du comité pour mettre en place des initiatives au sein de l'entreprise. Le comité met en œuvre le plan d'intervention en cas de pandémie partout dans l'entreprise pour :

- protéger la santé de nos employés
- assurer la poursuite des activités essentielles à nos opérations
- atténuer l'impact sur nos clients, nos employés et nos services

Plan d'intervention de Stantec lié à la pandémie

En suivant le plan, le comité de pandémie de Stantec soutient les employés et les activités de l'entreprise pour que nous permettrons de répondre aux besoins des clients pendant cette période. Les mesures préventives incluent notamment :

- la poursuite des activités par nos équipes qui sont en télétravail
- les communications quotidiennes aux employés
- les restrictions de voyage et des sanctions, sur les plans local et international
- les exigences en matière de quarantaine préventive
- la sécurité au bureau et les protocoles d'hygiène
- les restrictions pour éviter l'exposition au virus (annulation d'événements et de conférences)
- les informations en lien avec le dépistage

Poursuite des activités et soutien aux clients

Pour continuer à répondre aux besoins de nos clients pendant cette période, le plan d'intervention de Stantec propose différentes approches et stratégies, dont :

Technologie – Télétravail

Les employés de Stantec disposent de plusieurs options pour travailler de la maison.

Ordinateurs portables de Stantec : Environ 75 % des employés de Stantec ont un portable Stantec muni du VPN Global Protect. Ils peuvent amener leur portable à la maison et se connecter en toute sécurité au réseau de l'entreprise via leur connexion Internet résidentielle.

Ordinateurs de bureau : Les employés qui ont un ordinateur de bureau et un ordinateur personnel (PC ou Mac) à la maison peuvent se connecter à distance avec leur ordinateur personnel.

Un faible pourcentage d'employés n'a pas d'ordinateur personnel avec lequel ils peuvent se connecter à distance. Dans la plupart des cas, ces employés peuvent amener leur ordinateur de bureau à la maison.

En plus de ces options de connexion à distance, les employés ont également accès à l'application O365 One Drive pour le partage de documents tant à l'interne avec leurs collègues ou à l'externe avec les clients et les partenaires.

Expertise à l'échelle mondiale

Si le bureau de Stantec qui soutient votre projet doit fermer pour une période prolongée, ou si l'équipe de projet est réduite, l'entreprise est en mesure de proposer des équipes chevronnées basées à d'autres emplacements pour soutenir un projet en cours afin de satisfaire aux échéances de celui-ci.

Besoins de nos clients et des projets

Notification des clients – Si un employé de Stantec contracte la COVID-19 et que nous croyons qu'il a été en contact avec un client (soit au bureau ou sur le site d'un projet), nous aviserons immédiatement le client après la confirmation de notre équipe. Ensemble, nous discuterons et évaluerons les impacts potentiels et les mesures appropriées à prendre.

Considérations relatives aux chantiers – Quant aux équipes qui travaillent sur un chantier ou sur le site d'un client, les employés de Stantec suivront les directives de l'entreprise tout en travaillant avec le client pour harmoniser les approches. Les éléments à considérer comprennent, entre autres :

- a) la mise en œuvre des mesures d'éloignement social pour assurer la santé et la sécurité de tous
- b) la communication efficace de tout changement aux protocoles de santé et de sécurité au chantier du client
- c) l'interdiction de travail pour tout employé qui présente des symptômes de la COVID-19
- d) lorsque possible, la réduction des réunions en personne avec le client et les entrepreneurs
- e) les modifications du plan de santé et sécurité du projet pour refléter les nouveaux protocoles du projet
- f) la clarification et la précision des interventions en cas d'urgence si un employé ressent des symptômes du virus pendant qu'il est au chantier

Santé, sécurité, et mesures préventives et d'hygiène

Nos employés sont au cœur de tout ce que nous faisons; ils sont la raison d'être de notre travail et ils fournissent le soutien essentiel à nos clients. Chez Stantec, une de nos valeurs est de protéger la santé et la sécurité de nos employés, ainsi que celle des personnes qui les entourent. Le comité de pandémie de Stantec a instauré différentes mesures préventives pour protéger la santé et prévenir la propagation du virus.

Télétravail – Stantec a facilité le télétravail pour tous les employés. Les employés des grands centres urbains, ou ceux qui doivent prendre le transport en commun, sont invités à éviter les endroits où le risque d'exposition pourrait être très élevé. Cette mesure vise à protéger la santé de nos collectivités et suit les directives émises par les agences gouvernementales, tout comme la fermeture des écoles.

Quarantaines et éloignement social – Tout employé qui revient d'un pays hautement touché par le virus (selon la liste préparée par les organismes de santé mondiaux) doit être en quarantaine pendant 14 jours

avant de pouvoir retourner au travail (au Québec, comme recommandé par le gouvernement provincial, tout employé revenant de l'étranger doit se placer en quarantaine volontaire pour 14 jours). Les employés qui travaillent dans les bureaux ont reçu des directives spécifiques quant à l'éloignement social, la tenue de réunions virtuelles, et l'obligation de retourner à la maison s'ils ressentent des symptômes respiratoires. De plus, à titre de mesure préventive, les employés n'ont présentement pas le droit de participer à des conférences ou à tout autre événement d'envergure.

Équipes locales – Afin que nous puissions bien suivre la situation, communiquer les messages et recommander des mesures appropriées, le plan d'intervention en cas de pandémie stipule que les équipes locales de gestion de crise (qui sont composées de membres de la direction régionale, des services de communication, des ressources humaines, de TI et de santé, sécurité et environnement) doivent traiter les besoins spécifiques des régions et des marchés où travaillent les employés de Stantec. Ces mesures assurent un soutien et une communication en temps réel.

Directives préventives – Le comité de pandémie de Stantec utilise différents moyens de communication pour diffuser les informations aux employés et répondre à leurs questions. L'entreprise est dotée d'un portail interne sur lequel sont publiés des ressources utiles, une foire aux questions, et les plus récents messages des leaders.

Ces mesures demeureront en vigueur et seront mises à jour à mesure que le comité de pandémie recueille de nouvelles informations. Tous les employés sont tenus de respecter ces consignes et d'utiliser les ressources mises à leur disposition afin de se protéger et de protéger leurs collègues et leurs proches, tout en continuant de répondre aux besoins des clients. Stantec a également rappelé aux employés que le Programme d'aide aux employés et à leur famille est offert dans plusieurs des pays où nous exerçons nos activités. Les équipes locales de ressources humaines sont également disponibles, alors que les équipes de santé, sécurité et environnement apportent leur soutien au sein de chacun de nos bureaux en ce qui a trait aux pratiques préventives et aux interventions d'urgence.